



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 11 mars 2025

Autoroute A40 en Haute-Savoie – Régularisation du péage entre Annemasse et Eloise à compter du 1^{er} février 2029

Le lundi 10 mars 2025, le préfet de la Haute-Savoie a réuni un nouveau comité de pilotage pour faire le point sur l'avancement du projet de régularisation du péage de l'autoroute A40 entre Annemasse et Eloise qui sera effectif à partir du 1^{er} février 2029.

Initiée à partir de 2017, cette instance de coordination pilotée par le préfet de la Haute-Savoie vise à accompagner la restauration du droit de péage sur cette section de l'autoroute, afin de se mettre en conformité vis-à-vis de la législation en vigueur. En lien avec les élus locaux français, des mesures d'accompagnement ont été décidées au niveau local afin d'atténuer les effets de la restauration du péage et le report du trafic sur le réseau secondaire :

- La bretelle de sortie n° 14 Annemasse sera allongée pour sécuriser la zone ;
- Une voie de covoiturage depuis Archamps sera créée pour accéder à la douane de Bardonnex et promouvoir ce type de déplacements ;
- Le parking des poids lourds à la douane de Bardonnex sera réaménagée pour fluidifier le passage en douane ;
- La protection contre le bruit sur trois secteurs entre Annemasse et Saint-Julien-en-Genevois, sera renforcée, avec notamment la création d'un écran acoustique à Collonges-sous-Salève et des isolations de façades ;
- Des dispositifs de sécurisation seront installés sur les communes traversées par la RD1206 – itinéraire alternatif à l'A40 – entre Annemasse et Saint-Julien-en-Genevois, à proximité des zones urbanisées, des carrefours ou de traversées piétonnes grâce à une aide financière de 750 000 euros.

Un avis de l'Autorité de Régulation des Transports sera publié prochainement qui valide le principe de la remise en péage.

La réunion du comité de pilotage a également permis d'évoquer les nouvelles conditions tarifaires qui s'appliqueront en 2029 sur l'autoroute A40 pour assurer l'équilibre financier :

- la restauration du péage à Saint Julien à un tarif applicable estimé à 1,80 € TTC pour un véhicule léger ;
- l'abaissement du péage à Viry estimé à 1,80 € TTC pour un véhicule léger entre Eloise et Saint-Julien-en-Genevois ;
- l'abaissement du péage à Nangy estimé à 0,60 € TTC.

Préfecture de la Haute-Savoie

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Les conducteurs qui empruntent quotidiennement cet axe autoroutier et qui se doteront d'un badge de télépéage ATMB bénéficieront d'un dégrèvement exceptionnel, auquel s'ajouteront les remises d'usage propres aux abonnements. Le prix du péage sur cette section pourra ainsi diminuer de plus de la moitié, passant de 1,80 € à 0,94 €, selon les estimations.

Préfecture de la Haute-Savoie

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

06.49.75.25.92 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

2/2

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74034 Annecy cedex